



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2025-374

PUBLIÉ LE 26 JUIN 2025

Sommaire

Préfecture de Police / Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris

75-2025-06-26-00015 - Arrêté N° 2025-00827 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours en équipe.?? (1 page)

Page 3

75-2025-06-26-00016 - Arrêté n° 2025-00828 Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (2 pages)

Page 5

Préfecture de Police

75-2025-06-26-00015

Arrêté N° 2025-00827 Portant délivrance du
certificat de compétences de formateur aux
premiers secours en équipe.

Arrêté N° 2025-00827

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours en équipe.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 250031 du 27 mai 2025 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition des jurys pour les examens de certification à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours en Equipe (PAE-FPSE) et à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours Citoyen (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne;

Vu le procès-verbal en date du 19 juin 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours en équipe,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours en équipe » organisée par la Croix-Rouge Française, à Paris (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

Mme CEZAC Marline (Val-d'Oise)	Mme MAZOUL Myriam (Haute-Savoie)
Mme CLAYSEN Sandrine (Val-d'Oise)	M. RICHARD Benjamin (Paris)
M. DÉSPERON Sébastien (Paris)	M. ROUSSEL Matthis (Paris)
Mme FIGGE Angélique (Haut-Rhin)	Mme SPERTINO Emilie (Paris)
Mme FRÉROT Laurence (Val-de-Marne)	M. TOUSTOU Antoine (Val-de-Marne)
Mme GARCIA Léa (Saône-et-Loire)	M. WINNINGER Elias (Haut-Rhin)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 26 juin 2025

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2025-06-26-00016

Arrêté n° 2025-00828 Portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2025-00828

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 23 mai 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, à Paris 13^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. BOURDON Maxime (Val-de-Marne)	M. MACAIRE Valentin (Eure)
M. DEVIRGILLE Matthieu (Seine-Saint-Denis)	M. MALESPINE Romain (Eure)
M. DIJOUX Léonard (Loir-et-Cher)	M. MOMENCEAU Jérémy (Loir-et-Cher)
M. GARNIER Grégoire (Paris)	M. PFENDER Frédéric (Oise)
M. GOUGH Thomas (Loire-Atlantique)	M POITRENAUX Joris (Cher)
M. HALLE Raphaël (Seine-Saint-Denis)	M. POMPANON Anthony (Paris)
M. KIPLÉ Guillaume (Val-de-Marne)	M. RICAUD Elouan (Ille-et-Vilaine)
M. LAFFONT Benjamin (Val-de-Marne)	M. SINKUIN Arnaud (Hauts-de-Seine)
M. LE MÉLINAIRE Clément (Morbihan)	M. TRAVAILLOT Tom (Gironde)
M. LEMAIRE Maxime (Pas-de-Calais)	M. ZAIDI Mehdi (Doubs)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 26 juin 2025

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

2025-00828